



ÉCOLE SECONDAIRE

**La Frontalière**

*Ensemble, pour construire la Réussite!*

## Code de vie

**2022 - 2023**

---

# RÈGLEMENTS DES ÉLÈVES

*Applicable pour l'ensemble du cadre scolaire*

---

APPROUVÉ AU CONSEIL  
D'ÉTABLISSEMENT DE LA  
FRONTALIÈRE LE :

*27 avril 2022*

---

# PROJET ÉDUCATIF

## 2019 - 2022

### MISSION – VISION - VALEURS

#### MISSION DE L'ÉCOLE OU DU CENTRE

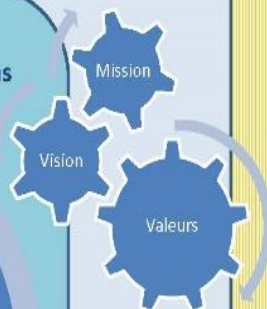
- INSTRUIRE
- SOCIALISER
- QUALIFIER

**VISION :** La Frontalière est un milieu de vie accueillant et inspirant qui forme les citoyens de demain

**Bienveillance :** à LF, la bienveillance, c'est mettre au cœur de ses préoccupations l'humain en lui tendant la main.

**Estime de soi :** à LF, nous développons l'estime de soi en reconnaissant, en nommant et en nourrissant la valeur unique de chacun.

**Engagement :** à LF, nous sommes positifs devant les multiples défis et en quête de solutions.



# RÈGLEMENTS DES ÉLÈVES

## 2022 – 2023

Ces règlements visent la qualité de vie à La Frontalière. Ils se veulent des moyens pour développer dans notre école un milieu favorable à l'apprentissage basé sur certaines valeurs issues du projet éducatif qui balisent et encadrent l'exercice des droits et libertés :

### **OBLIGATIONS DE L'ÉLÈVE**

- Adoption d'un comportement empreint de civisme et de respect envers les membres du personnel ainsi qu'envers ses pairs.
- Participation aux activités de l'école, en présentiel et en virtuel.
- Implication dans sa réussite scolaire en fournissant les efforts requis.

L'ÉLÈVE DOIT...

L'ÉLÈVE S'EXPOSE À...

<p><b>1.</b></p>	<p>Être présent à toutes les activités offertes par l'école.</p> <p><i>(Voir la dernière page du document pour la liste des motifs)</i></p> <p>*L'Établissement se réserve le droit de refuser une absence motivée pour des motifs « non reconnus ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Une retenue;</li> <li>⇒ Une retenue du soir ou lors d'une journée pédagogique;</li> <li>⇒ Une suspension interne ou externe;</li> <li>⇒ Une note de « 0 » lors d'une évaluation.</li> <li>⇒ Autres;</li> </ul>
<p><b>2.</b></p>	<p>Conserver le casier qui lui est assigné et en maintenir sa propreté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Un retour au casier d'origine;</li> <li>⇒ Un dédommagement pour détérioration: payer, laver ou réparer.</li> </ul>
<p><b>3.</b></p>	<p>Garder son casier cadenassé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ La responsabilité personnelle quant aux pertes et bris possibles;</li> <li>⇒ Un verrouillage de son casier par l'école.</li> </ul>

<p><b>4.</b></p>	<p>Consommer des aliments dans les zones prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Repas à la cafétéria;</li> <li>- Collation à la place publique, à la cafétéria ou au café tandem.</li> </ul> <p><b>Exception:</b> <i>les bouteilles d'eau transparentes anti-dégâts seront permises en classe (exclusion : laboratoires de sciences et d'informatique et plateaux sportifs).</i></p>	<p>⇒ Une conséquence précisée par le système d'encadrement.</p>
<p><b>5.</b></p>	<p>Adopter de saines habitudes de vie et s'abstenir de consommer des boissons énergisantes qui sont interdites à l'école.</p> <p>De plus, la consommation de tabac et le vapotage sur les terrains du Centre de services scolaire sont strictement interdits.</p>	<p>⇒ Une saisie de la boisson énergisante;</p> <p>⇒ Un avertissement et une saisie des objets illégaux;</p> <p>⇒ Une contravention;</p> <p>⇒ Une suspension interne ou externe.</p>

## L'ÉLÈVE DOIT...

## L'ÉLÈVE S'EXPOSE À...

<p><b>6.</b></p>	<p>Être discipliné et calme dans ses agissements en dehors des cours. Les déplacements doivent se faire en marchant.</p> <p><b><i>*Il est interdit en tout temps de flâner aux casiers. Seuls les élèves de 5<sup>e</sup> secondaire peuvent demeurer à « L'Espace citoyen » et sur les bancs qui leur sont assignés.</i></b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Une retenue;</li> <li>⇒ Un midi-détour ;</li> <li>⇒ Une suspension interne ou externe;</li> <li>⇒ Autres.</li> </ul>
<p><b>7.</b></p>	<p>Respecter les règles de classe et les consignes de l'enseignant en présentiel et en virtuel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Une conséquence précisée par l'enseignant;</li> <li>⇒ Une exclusion momentanée au corridor;</li> <li>⇒ Une référence au Détour.</li> </ul>
<p><b>8.</b></p>	<p>Respecter l'environnement et le matériel mis à sa disposition, car tout acte de vandalisme est illégal.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Un nettoyage ou restauration de ce qu'il a détérioré;</li> <li>⇒ Un travail compensatoire;</li> <li>⇒ Un remboursement;</li> <li>⇒ Une suspension interne ou externe.</li> </ul>

## L'ÉLÈVE DOIT...

## L'ÉLÈVE S'EXPOSE À...

<p><b>9.</b></p>	<p>Apporter son agenda à chaque cours et le maintenir fonctionnel.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Une conséquence précisée par l'enseignant;</li> <li>⇒ L'achat d'un nouvel agenda.</li> </ul>
<p><b>10.</b></p>	<p>Avoir les vêtements d'éducation physique prescrits pour l'activité du cours qui respectent le code vestimentaire :</p> <p><b>*Piscine : Maillot de bain de natation obligatoire pour tous.</b> Pour celles et ceux n'ayant pas ce type de maillot, le port du T-shirt ou du short sera permis.</p> <p><u>Gymnase</u> : espadrilles attachées, short et T-shirt du Summum.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ L'assignation d'un port de vêtements fourni par l'école;</li> <li>⇒ Une reprise du temps perdu pendant son absence en classe;</li> <li>⇒ Une référence au Détour</li> <li>⇒ Une suspension interne ou externe.</li> </ul>
<p><b>11.</b></p>	<p>Avoir sa carte d'identité de l'école en tout temps.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Renouvellement de sa carte et en assurer les frais en cas de perte.</li> </ul>
<p><b>12.</b></p>	<p>Être ponctuel à ses cours.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Une retenue;</li> <li>⇒ Une référence au Détour</li> <li>⇒ Autres.</li> </ul>

## L'ÉLÈVE DOIT...

## L'ÉLÈVE S'EXPOSE À...

<b>13.</b>	Uniquement naviguer sur des sites décents ou autorisés.	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Un midi-détour;</li> <li>⇒ Une référence au Détour;</li> <li>⇒ Une suspension du droit d'utilisation des appareils selon la gravité de la situation.</li> </ul>
<b>14.</b>	Demander une autorisation à la direction pour affichage ou sollicitation.	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Une saisie des biens;</li> <li>⇒ Un retrait de l'affiche.</li> </ul>
<b>15.</b>	Faire le travail demandé et respecter les échéances.	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Une conséquence précisée par l'enseignant;</li> <li>⇒ Une récupération pour reprendre le travail;</li> <li>⇒ Une retenue le midi, le soir ou lors d'une journée pédagogique.</li> </ul>
<b>16.</b>	Respecter le code vestimentaire autorisé (voir dernière page de l'agenda). La casquette est tolérée seulement dans la salle des casiers.	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ L'obligation de se trouver des vêtements autorisés;</li> <li>⇒ L'obligation de porter un vêtement fourni par l'école;</li> <li>⇒ La confiscation de sa casquette : <ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>re</sup> fois : 1 journée</li> <li>2<sup>e</sup> fois : 5 journées</li> <li>3<sup>e</sup> fois : 10 journées.</li> </ul> </li> <li>⇒ Une référence au Détour.</li> </ul>



# LES GESTES ET ÉCHANGES PROSCRITS

	DANS LE CAS DE...	L'ÉLÈVE S'EXPOSE À...
	<p><b>1.</b> Recours à la violence verbale ou physique : Bagarres, menaces, paroles ou autres gestes irrespectueux, cyberintimidation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ La réparation des torts causés;</li> <li>⇒ Une suspension interne ou externe;</li> <li>⇒ L'étude de cas par la direction;</li> <li>⇒ Une déclaration aux autorités policières;</li> <li>⇒ Une demande de renvoi au CSSHC .</li> </ul>
	<p><b>2.</b> Plagiat : le plagiat est l'acte de copier, de faciliter le copiage de quelque façon lors d'une évaluation ou d'un travail.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Une note de « 0 » lors de l'évaluation;</li> <li>⇒ Une mesure compensatoire déterminée par l'enseignant.</li> </ul>

## DANS LE CAS DE....

## L'ÉLÈVE S'EXPOSE À..

<p><b>3.</b> Possession d'objets faisant référence à la violence, exemple : une arme, un couteau, etc.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Une saisie du matériel</li> <li>⇒ L'étude de cas par la direction;</li> <li>⇒ Une suspension interne ou externe;</li> <li>⇒ Une déclaration aux autorités policières;</li> <li>⇒ Une demande de renvoi au CSSHC.</li> </ul>
<p><b>4.</b> Possession d'un appareil électronique lors des heures de cours, de la retenue ou au Détour.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ La confiscation de son appareil qui sera remis au responsable de niveau;</li> </ul> <p><b>1<sup>re</sup> fois : 24 h en continu</b> (journée du vendredi remplacée par lundi)</p> <p><b>2<sup>e</sup> fois : 5 journées</b> (8 h à 15 h 10)</p> <p><b>3<sup>e</sup> fois : 10 journées</b> (8 h à 15 h 10)</p> <p><b>N.B. : Lors d'épreuves, l'élève se verra attribuer la note « 0 » même si l'appareil n'est pas en fonction.</b></p>
<p><b>5.</b> Enregistrement vidéo ou sonore d'un élève ou d'un membre du personnel sans son consentement.</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Une retenue;</li> <li>⇒ Un midi-détour;</li> <li>⇒ Une suspension interne ou externe.</li> </ul>
<p><b>6.</b> Possession, consommation ou sous l'effet de drogue ou d'alcool;</p> <p>Possession, distribution ou vente de matériel obscène;</p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Application du «<b>Protocole d'intervention en matière de drogue ou d'alcool</b>»</li> </ul> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; margin: 5px 0;"> <p><a href="https://lafrontaliere.cshc.qc.ca/wp-content/uploads/2019/09/drogue-protocole.pdf">https://lafrontaliere.cshc.qc.ca/wp-content/uploads/2019/09/drogue-protocole.pdf</a></p> </div> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Une déclaration aux autorités policières;</li> </ul>

DANS LE CAS DE....	L'ÉLÈVE S'EXPOSE À..
<p>Vente ou distribution de drogue ou d'alcool;</p> <p>Possession d'accessoires pour consommation de drogue ou d'alcool.</p>	<p>⇒ Suspension interne ou externe;</p> <p>⇒ Autres conséquences possibles;</p> <p>⇒ Une demande de renvoi au CSSHC.</p>
<p><b>7.</b> * Vol</p>	<p>⇒ Une remise ou un remboursement de la marchandise volée;</p> <p>⇒ Suspension interne ou externe;</p> <p>⇒ une déclaration aux autorités policières.</p>

*\* L'école n'assume pas le coût de remplacement des objets volés.*

## ABSENCES RECONNUES

- **Maladie sérieuse ou accident confirmé par une attestation médicale;**
- **Décès d'un proche parent;**
- **Convocation d'un tribunal;**
- **Participation à un événement d'envergure préalablement autorisée par le coordonnateur de la sanction des études en formation générale des jeunes de la Direction de la sanction des études.**

# ABSENCES AU COURS RECONNUES

(DOIT ÊTRE MOTIVÉES PAR UNE AUTORITÉ PARENTALE)

1. Maladie confirmée par les parents avec un billet ou un appel téléphonique.
2. Consultation auprès d'un professionnel de l'école.
3. Consultation auprès d'un professionnel hors de l'école avec billet attestant du moment de la visite.
4. Examen pour un permis de conduire avec preuve de rendez-vous.
5. Activités organisées et autorisées par l'école (échanges linguistiques, camps, activités diverses, etc.) **après avoir complété le formulaire approprié.**
6. Dans le cas d'activités ne relevant pas de l'école, il doit y avoir entente entre la direction, les parents et les organisateurs. La direction peut refuser la participation si les résultats scolaires ne sont pas satisfaisants ou que le comportement laisse à désirer.
7. L'autobus scolaire n'est pas passé.
8. Suspension de l'école ou d'un cours par la direction de l'école.
9. Pour toute autre absence, il doit y avoir une demande écrite des parents et autorisation de la direction.

**Note :** *Lorsqu'une confirmation est exigée, l'élève doit avant son départ ou dès son retour la remettre au secrétariat de la vie étudiante. Si le billet exigé n'est pas remis, l'absence sera considérée non motivée avec les conséquences qui en découlent.*

# ABSENCES NON RECONNUES

1. Quitter un cours ou l'école sans autorisation.
2. Élève qui s'est levé trop tard.
3. Manquer l'autobus.
4. Travail rémunéré pendant les heures de cours.
5. Magasinage, chasse, pêche, etc.
6. Cours de conduite sur temps de classe.
7. Accompagner un ami à l'hôpital ou autres endroits.
8. Toute autre raison jugée non valable par la direction.

**Note :** *Quand les absences sont non-motivées, la direction exige la reprise du temps en retenue ; l'enseignant met la note zéro (0) pour les examens et les récitations qui ont lieu pendant l'absence et peut exiger la reprise des travaux.*

# SYSTÈME D'ENCADREMENT

## SYSTÈME D'ENCADREMENT

Manquements mineurs

Manquements majeurs

ACCUMULATION DE MANQUEMENTS MINEURS



- Non-respect des consignes
- Perte de temps
- 1<sup>er</sup> billet d'infraction

**RETENUE**  
30 min. = copie

2 pts

- Absence à une retenue
- 2<sup>e</sup> billet d'infraction et plus.

**MIDI-DÉTOUR**  
50 min. = copie

3 pts

- Arrêt d'agir
- Costume d'éducation physique

**SUSPENSION - PÉRIODE**  
à 75 min.

5 pts

**RETENUE LE SOIR**  
15 H 15 À 17 H 15  
Travail personnel ou copie

15 pts

**PÉDAGOGIQUE**  
9 H 00 À 15 H 00  
OU 2 RETENUES DU SOIR  
15 H 15 À 17 H 15  
travail personnel ou copie

30 pts

**Suspension école**

•45 pts

**Suspension maison**

•60 pts

Conséquences :

- Une retenue non faite = midi-détour
- Un midi-détour non fait = suspension au détour, soit périodes 1-2 et midi
- Une retenue du soir non faite = pédagogique
- Une pédagogique non faite = 2 journées de suspension (maison et Détour)

- 1<sup>e</sup> – 15 PTS = Retenue le soir
- 2<sup>e</sup> – 30 PTS = Journée pédagogique ou 2 retenues du soir
- 3<sup>e</sup> – 45 PTS = Suspension interne
- 4<sup>e</sup> – 60 PTS = Suspension maison